



Doc. 15194

09 décembre 2020

Protection sanitaire et sociale des travailleuses et des travailleurs sans-papiers

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Il existe une catégorie de travailleuses et de travailleurs dans nos pays qui ont été «mis en lumière» durant la crise de covid-19 car plus fragiles socio-économiquement que d'autres, tels que les sans-papiers et les sans-droits. Ces personnes ont subi une double peine: une grande précarisation socio-économique et un accès aux soins aléatoire.

On retrouve souvent ces personnes parmi le personnel domestique (femmes de ménage, gardes d'enfants, gardes-malades), dans la restauration, les travaux agricoles ou encore dans les professions du sexe.

Si en temps normal ces travailleuses et ces travailleurs se retrouvent plus fragilisés que d'autres, lors de l'actuelle crise sanitaire ils sont encore plus exposés: la précarité d'abord (car renvoyés ou en manque de travail sans être rémunérés par un salaire ou une aide étatique), la question de santé publique ensuite. En effet, l'accès aux soins ou à toute autre prestation de l'État est rendue plus compliquée et cela a des conséquences sanitaires pour ces personnes mais également pour la société dans son ensemble puisque des papiers en règle n'arrêtent pas la transmission du virus.

Chaque pays a agi de manière différente ces derniers mois pour essayer d'apporter des réponses sanitaires et de survie à ces travailleuses et travailleurs habitant parfois sur leur sol depuis de nombreuses années, mais sans droits.

Cette question est donc essentielle en ces temps de covid-19 non seulement pour cette catégorie de travailleuses et de travailleurs vulnérables mais également pour l'ensemble de la collectivité.

En conséquence, à la lumière de la Charte sociale européenne, l'Assemblée parlementaire devrait étudier le lien entre le statut juridique de ces personnes et les conséquences pour un accès aux soins, à une aide à la survie, l'accès à un logement et à la justice en vue d'identifier des recommandations afin d'améliorer leur protection sociale et sanitaire.

